



**M A I R I E**  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 29 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 24 mars 2021

*Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie (arrive au point 1.2.), M. PIN Olivier, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, adjoints, Mmes FABA Sylvie, BAZILLE Sylvie, SAUMUR Marina, M. BERGES Ludovic, Mmes ALEXIS Marie, SIRE Gladys, MM. LHOMMEAU Thomas, BONNIN Vincent.*

*Absents excusés : MM. DIDIER Jacky, COISCAUD Vincent, ROUSSEL Hugo*

*Absents non excusés :*

*Pouvoirs : M. DIDIER Jacky donne pouvoir à M. Gilles BOSSEBOEUF, M. COISCAUD Vincent donne pouvoir à Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, M. ROUSSEL Hugo donne pouvoir à Mme MEMIN Nadine*

*Secrétaire de séance : M. PIN Olivier*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### **0. Approbation du conseil municipal du 16 mars 2021**

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

### **1. Achats des biens des parcelles AB 260 et AB75, choix de l'organisme bancaire pour réaliser un emprunt**

#### **1.1 Annulation de la délibération n°1/2021**

Nous avons délibéré, lors du conseil municipal du 14 janvier 2021, de choisir la banque Crédit Agricole pour effectuer l'emprunt présenté pour une période de 20 ans à un taux fixe de 0.55%.

Cependant, les budgets n'étant pas votés, la banque n'a pas pu nous fournir les documents nécessaires à la signature de l'emprunt. Nous n'étions plus dans les délais de validité de l'offre. Les taux ayant augmenté depuis cette date, nous sommes dans l'obligation d'annuler cette délibération et de revoir avec les taux actualisés.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité (13/13), d'annuler la délibération n°1/2021.

## 1.2 Choix de l'organisme bancaire pour réaliser un emprunt

Arrivée de Nathalie François dit Sorton

Nous avons délibéré lors du conseil municipal du 18 décembre 2020 pour acheter les biens suivants :

- La parcelle AB 260 appartenant à Monsieur Éric CHAFAUX, d'environ 100 m<sup>2</sup>, située 1 route de Sommières et constituée d'une maison d'habitation, d'un garage attenant ainsi que d'une courette jouxtant l'ensemble.
- La parcelle AB 75 appartenant à Madame Claudine JADULT et ses deux enfants, d'environ 965 m<sup>2</sup>, située 1 rue Etienne Saby et constituée d'une maison avec un étage et de deux bâtiments.

Nous avons les propositions suivantes du Crédit Mutuel et de la Caisse d'épargne en date du 14 janvier 2021:

	Conditions	Taux	Périodicité	Frais de dossier	Remboursement, l'assurance non-comprise et échéances non contractuelles
<b>CREDIT MUTUEL</b>	20 ans 5% du capital remboursé	Fixe de 1,10%	Trimestrielle	150 €	Echéance constante 1394,25€/3mois, Coût total du crédit : 111 540 €
	20 ans 5% du capital remboursé	Fixe de 1,10%	Trimestrielle	150 €	Capital constant de 1250€/3mois Echéance de 1525€ à 1253,44€ Coût total du crédit 111 137,60 €
<b>CAISSE D'EPARGNE</b>	20 ans	Fixe de 0,72 %	Trimestrielle	100 €	1343,28 € Coût total du crédit 107 462,40 €

Aujourd'hui, en date du 24 mars 2021, nous avons la nouvelle proposition du crédit agricole pour une durée de validité d'un mois.

	Conditions	Taux	Périodicité	Frais de dossier	Remboursement, l'assurance non-comprise et échéances non contractuelles
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	20 ans	Fixe de 0.74%	Semestrielle	150 € (soit 0,15% du montant du prêt avec un <u>minimum de perception de 120€</u> )	Echéance constante 2694.18€/6mois, Coût total du crédit : 107 767.20 €

Les offres du Crédit mutuel et de la Caisse d'épargne, datant de janvier 2021, seraient à n'en pas douter revalorisées. Nous n'avons donc pas demandé de nouvelles propositions.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité de choisir la banque Crédit Agricole pour effectuer l'emprunt présenté ci-dessus pour une période de 20 ans à un taux fixe de 0.74%, et autorisent M. le Maire à signer le contrat et tous documents y afférent.

## **2. Lotissement le Goupillaud : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021**

### **2.1 Compte de gestion 2020 – Lotissement**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire indique une différence de 0,09 € s'expliquant par une erreur du résultat 2019 reporté en fonctionnement (002) inscrit au 002 du compte administratif : 12 352,90 € au lieu de 12 352,99 €.

Cette erreur a été détectée trop tard et ne peut être corrigée.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 14 voix pour et 1 abstention, le compte de gestion 2020 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **2.2 Compte administratif 2020 – Lotissement**

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2020. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	114 051,99 €
	Réalisé :	47 223,83 €

Recettes	Prévu :	114 051,99 €
	Réalisé :	0,00 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	118 832,19 €
	Réalisé :	21 460,01 €

Recettes	Prévu :	118 832,19 €
	Réalisé :	37 933,80 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 47 223,83 €
Fonctionnement :	16 473,79 €
Résultat global :	- 30 750,04 €

Le résultat global au compte de gestion s'élève à – 30 749,95 € soit une différence de 0,09 € avec le compte administratif.

Le conseil municipal, en l'absence du Maire, après en avoir délibéré, accepte par 13 voix pour et 1 abstention, le compte administratif 2020 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2.3 Affectation des résultats 2020 – Lotissement**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 4 120,89 €
- Un excédent reporté de 12 352,99 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 16 473,88 €

- Un déficit d'investissement de 47 223,83 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 47 223,83 €

**Le Conseil municipal** accepte par 14 voix pour et 1 abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	16 473,88 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	16 473,88 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	47 223,83 €
---	-------------

**2.4 Budget primitif 2021 Lotissement**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 123 398,54 € (dont 0,00 € de RAR).

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 137 674,09 € (dont 0,00 € de RAR).

Le budget Lotissement le Goupillaud 2021 est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.



**Ont été prises les délibérations suivantes :**

- N° 037/2021 : Annulation délibération n°1/2021  
 N° 038/2021 : Choix de l'organisme bancaire pour réaliser un emprunt  
 N° 039/2021 : Examen et vote du compte de gestion 2020 – Lotissement le Goupillaud.  
 N° 040/2021 : Vote du compte administratif 2020 – Lotissement le Goupillaud.  
 N° 041/2021 : Affectation des résultats 2020 - Lotissement le Goupillaud.  
 N° 042/2021 : Vote du budget primitif 2021 - Lotissement le Goupillaud.

**Signatures**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 <sup>er</sup> adjoint	Excusé	Donne pouvoir à M. Gilles BOSSEBOEUF
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 <sup>ème</sup> adjointe		
PIN	Olivier	3 <sup>ème</sup> adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 <sup>ème</sup> adjointe		
COISCAUD	Vincent	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie
ROUSSEL	Hugo	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD
FABA	Sylvie	Conseillère		
BAZILLE	Sylvie	Conseillère		
SAUMUR	Marina	Conseillère		
BERGES	Ludovic	Conseiller		
ALEXIS	Marie	Conseillère		
SIRE	Gladys	Conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller		